Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670044-DE

Forges de Lanouée

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 23 avril 2026 qui leur a été adressé le 23 avril 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 24 avril 2026 et du site des Forges le 24 avril 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 24 avril 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Henriette LORAND et Erwann MORVAN.

Conseillers donnant pouvoir : Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD donnant pouvoir à Séverine LE BRETON, Yoann ROBIN donnant pouvoir à Henriette LORAND et Sabine GUILLEMIN donnant pouvoir à Patrick POCARD.

Secrétaire de séance : Erwann MORVAN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-22 – MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026

- **Rappel de la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2026 déterminant le programme des travaux**
- **Proposition de modification du programme**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : Hervé ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670044-DE

Exposé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé ANDRÉ, 3ème Adjoint au Maire qui présente le dossier.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal N° 2026-02.20-03 du 20 février 2026 fixant le programme des travaux de voirie pour l'année 2026 ci-après :

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778		Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670044-DE

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville josselin/ La regobe	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Brantry/ Kermelin	700 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

Il propose de modifier le programme compte-tenu des intempéries qui ont sévi depuis et rendu prioritaires certaines voies et présente le projet modificatif et définitif de travaux de voirie 2026 comme suit :

PROGRAMME ENROBE

TRANCHE FERME	La brousse des nouettes/ La courte branche	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/ Le gué aux biches	500 mètres 300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	500 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Le furgon (la Noé Ruault)	200 mètres + purge 320 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville jéhan/ La ville dono	300 mètres 340 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Patte d'oie la Rougeraie/RD 778	15 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Impasse de la fontaine (Bellevue)	70 mètres 65 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La chesnaie/ Le coudray	100 mètres 110 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La ville es Guilloux	100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Route entre ville es moines et ville es guilloux	20 mètres + purge	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Les Salles/la ville aubray	320 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route du lavoir à aller vers le lieu-dit « le Camper »	Environ 400 mètres	Programme hors agglomération

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670044-DE

PROGRAMME BICOUCHE

TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Le pas aux biches/ Le plessis jaulme	1 km 1 070 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	La ville josselin/ La regobe	300 mètres 360 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME OPTIONNELLE	Brantry/ Kermelin	700 mètres 1 100 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	La croix blanche/ La Gougeonnière	600 mètres 765 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Bocneuf la forêt/Le gué aux biches	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE FERME	Montenvert	605 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	Route entre ville es moines et ville es guilloux	300 mètres	Programme hors agglomération
TRANCHE OPTIONNELLE	La brousse des nouettes/ La courte branche	1 km	Programme hors agglomération

SUPPRIMEE

MODIFICATION ET/OU AJOUT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670044-DE

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à ce programme modificatif et définitif de travaux de voirie pour 2026,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département à compter du 1er juillet 2026,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Le Maire,

André BRIEND

Le secrétaire de séance,

Erwann MORVAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication